

[View this email in your browser](#)



all about Product Media  
**FlashNews**

[www.bapp.be](http://www.bapp.be)



## BAPP Events. Foires et événements

### BAPP NETWORKING DAY : dixième édition !

Le Networking Day annuel de la BAPP aura lieu le jeudi 29 août. Cette dixième journée de réseautage se déroulera, comme l'an dernier, au San Marco Village de Schelle/Boom, le long de l'autoroute A12 Bruxelles-Anvers.

Près d'une septantaine de fournisseurs viendront y exposer leurs nouveautés. La journée commencera à 9 h pour se terminer à 17 h 30, après quoi les membres de la BAPP seront conviés à un dîner de gala animé par un orchestre live.

La BAPP vous a fait parvenir au mois de juillet une « carte d'anniversaire » hors du commun, consacrée au Networking Day, qui contenait des mini-briques destinées à composer un gâteau. Fabriquez le gâteau et adressez-en une photo à la BAPP : une surprise vous attendra à votre arrivée au San Marco Village.

[Découvrez ici le plan](#) du salon montrant les exposants présents.

Pour vous inscrire au Networking Day, accédez au site (nouvelle mouture !) de la BAPP, à l'adresse [www.bapp.be](http://www.bapp.be), et saisissez le code d'enregistrement suivant : **BAPPNET19**.

L'accès est entièrement gratuit



## BAPP News. Actualité, nouvelles et compte-rendus

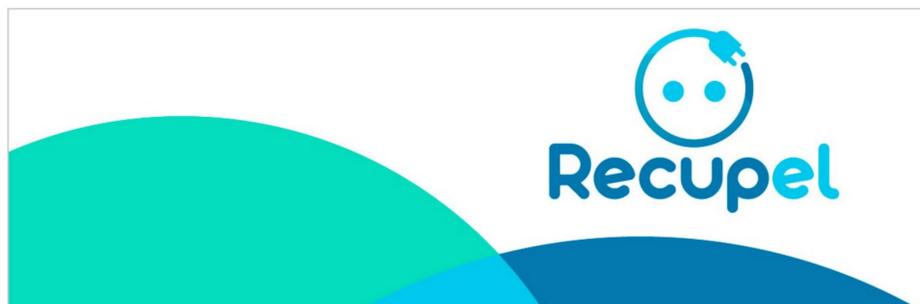
### Recupel : identifier les resquilleurs, une priorité absolue !

Recupel, l'ASBL qui organise la collecte et le traitement des appareils électriques et électroniques et des ampoules mis au rebut, a fait de l'identification des resquilleurs, ces entreprises qui ne lui paient pas de cotisation, une de ses priorités. Elle en a informé la BAPP. Elle compte employer pour cela toute une série d'outils.

Les membres de la BAPP sont obligatoirement affiliés à Recupel. La loi contraint en effet toute entreprise qui met sur le marché belge des appareils électriques ou électroniques, à en financer la récupération et le traitement. En principe, chaque entreprise est tenue d'établir à cette fin un plan de gestion des déchets individuel, ce qui n'est toutefois pas nécessaire pour autant qu'elle soit affiliée à Recupel. Chaque trimestre (ou, sur une base volontaire, tous les mois), l'entreprise déclare le nombre d'appareils mis sur le marché ; à cela s'ajoute une obligation de déclaration globale annuelle.

Les membres de la BAPP répercutent sur leurs clients la cotisation qu'ils paient à Recupel. En ne s'acquittant pas de cette somme, les resquilleurs pratiquent une concurrence déloyale, puisque l'économie ainsi réalisée les met en mesure de proposer des prix de vente inférieurs. Recupel cherche activement à identifier les entreprises vendeuses de matériel électrique ou électronique non affiliées, tout en réagissant aux indications que lui adresse le marché. Elle prend contact avec elles. « Si, après un temps, elles n'ont pas donné suite à notre invitation à s'affilier, nous leur adressons deux courriers recommandés. Si elles ne réagissent toujours pas, nous informons officiellement l'administration régionale de la situation, expose un porte-parole de Recupel. À ce stade, c'est aux autorités de contrôle qu'il incombe de prendre contact avec l'entreprise contrevenante. Recupel rencontre l'administration deux fois l'an, d'une part pour lui fournir la liste des entreprises contrevenantes, d'autre part pour s'informer de l'avancée des procédures et des résultats obtenus par les autorités de contrôle. »

Recupel signale que le sujet est pris au sérieux au niveau international également – le problème n'est en effet pas circonscrit à la Belgique. L'ASBL est dans ce cadre co-organisatrice d'un événement d'envergure européenne qu'Eucolight, l'association européenne des filières de collecte et de recyclage des lampes et luminaires, prépare pour novembre prochain. La rencontre, intitulée Legislative actions and controls to stop illegal free-riding through online-platforms, aura comme son nom l'indique pour thème le problème des resquilleurs dans le secteur du commerce virtuel international et les mesures législatives et les contrôles mis en place pour y remédier.



#### PromZ.be : aussi pour vous

Sous le nom de PromZ.be, la maison d'édition Het Portaal aborde, en collaboration avec la BAPP, les articles promotionnels et les cadeaux d'affaires pour les clients finaux dans la presse professionnelle. PromZ.be suit des tendances et présente des cas (tant b-to-b que b-to-c), des interviews avec des acteurs du secteur et des actualités.

#### Vos actualités aussi

Vous avez un nouveau site web, vous avez changé d'adresse, vous avez recruté de nouveaux collaborateurs, vous avez remporté un award ? Ce sont des sujets qui peuvent être abordés dans PromZ.be. Vous avez pu mener une action intéressante et votre client souhaite rédiger un article avec vous à ce sujet ? C'est également possible. PromZ.be demande aussi régulièrement via la BAPP l'avis des distributeurs et des fournisseurs sur certains sujets afin de rédiger des articles sur cette base. C'est une opportunité pour votre entreprise de gagner en visibilité dans PromZ.be.

Vous pouvez envoyer vos informations à [ad.vanpoppel@promobiss.be](mailto:ad.vanpoppel@promobiss.be), téléphone 016/23 95 24.